



# MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## CONSEIL DE LA FONCTION MILITAIRE TERRE

(66<sup>ème</sup> session – 15 au 20 mai 2022)

### COMMUNIQUÉ

Conseil de la fonction  
Militaire Terre

#### *Communication de l'avis du Conseil*

La 66<sup>e</sup> session nationale du CFMT s'est tenue à RUNGIS du 15 mai au 20 mai 2022.

En séance plénière, après avoir observé une minute de silence en l'honneur du brigadier-chef Alexandre MARTIN mort pour la France depuis la dernière session, le Conseil a rendu compte de ses travaux au chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT).

Le soldat, de par son engagement, mérite la reconnaissance de la Nation toute entière. La fonction militaire n'étant en aucun cas une sous-fonction publique, le militaire aspire aujourd'hui à une meilleure reconnaissance de ses sujétions au sein de l'État et de la fonction publique. Les rapports sénatoriaux de 2019 et 2021 soulignent à juste titre cette nécessité.

Concernant la place de l'armée dans la Cité, le conseil souligne l'importance de redonner au chef le pouvoir de rayonner et d'assurer ses missions au quotidien.

La baisse du pouvoir d'achat fragilise la condition militaire et doit pouvoir être compensée par des mesures correctives, notamment indiciaires. Par ailleurs, le Conseil souligne qu'il est indispensable de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la gestion et le suivi des blessures de nos camarades, en particulier ceux des Formations militaires de la sécurité civile et de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Enfin, une évolution d'envergure pourrait être l'accès au statut de ressortissant de l'ONACVG à tout militaire ayant acquis les droits à pension à liquidation immédiate.

S'agissant de la condition du militaire en opérations, qui s'entend au sens large, le Conseil constate qu'elle s'est nettement améliorée au cours des dernières années pour le militaire et sa famille. Il note que les bureaux environnement humain tiennent un rôle central et primordial dans ce domaine. Aussi, l'armement effectif de ces bureaux au sein des unités est indispensable. Ce volet de la condition du personnel doit aussi inclure nos familles. Elles méritent d'être accompagnées et soutenues durant nos absences.

Au sujet des communications privées en opérations, les premiers retours d'expériences de la guerre en Ukraine et de ce qui est constaté au sein de nos propres engagements montrent qu'il est essentiel de mieux encadrer l'usage, de les sécuriser et de sensibiliser les familles.

Parmi les principaux motifs de satisfaction de l'armée de Terre, dans le contexte particulier de l'agression de l'Ukraine par la Russie, qui fait renouer l'Europe avec la guerre de haute intensité, le Conseil souligne les efforts entrepris pour moderniser nos équipements de combat. Par ailleurs, les mesures d'accompagnement des blessés sont toujours autant de motifs de satisfaction.

Cependant dans cet environnement de crise majeure, la diminution du pouvoir d'achat, les inquiétudes quant à un déclassément indiciaire et un tassement des grilles, ainsi que les futurs travaux sur la réforme des retraites restent des sources d'anxiété pour les militaires.

Enfin, la poursuite de la NPRM cristallise certaines inquiétudes. En effet, si le conseil constate qu'il est encore trop tôt pour dresser un bilan de l'indemnité de sujétion d'absence opérationnelle et de la prime de commandement et de responsabilité militaire, il restera vigilant quant à la finalisation du dernier bloc de la NPRM.

### **Intervention du CEMAT**

Evoquant d'abord le conflit ukrainien, le CEMAT a insisté sur l'hypothèse d'un combat où la France serait engagée et pour lequel nous devons être immédiatement prêts. Depuis plusieurs années, l'armée de Terre sait qu'elle doit se préparer à cette hypothèse tout en poursuivant ses engagements en cours. Ce conflit témoigne du caractère primordial de la force morale, nécessaire aux armées pour atteindre ses objectifs opérationnels.

Dans un deuxième temps, le CEMAT a rappelé que les militaires et leurs familles sont au cœur de ses préoccupations. Il est ainsi nécessaire de veiller à la réalisation des effectifs en quantité et en qualité, de cultiver la cohésion, mais également de poursuivre les travaux sur la « force de la communauté Terre ». Dans ce cadre, le CEMAT a précisé que le bureau condition du personnel de l'armée de Terre sera renforcé à l'été et approfondira ses réflexions sur l'entraide et l'action sociale au profit des familles. Des solutions concrètes seront proposées et rapidement mises en œuvre.

Revenant sur l'avis du conseil, le CEMAT souhaite approfondir la proposition de l'accès à l'ONACVG pour l'ensemble des militaires ayant acquis les droits à pension à liquidation immédiate.

Sur le sujet de l'armement des bureaux environnement humain, le CEMAT préfère laisser l'autonomie de mise en œuvre aux chefs de corps. Ces derniers doivent donc prendre les mesures nécessaires et adaptées à leur formation, le rôle des BEH étant primordial dans la préservation de notre efficacité opérationnelle.

S'agissant des communications privées en opérations, la question est importante et d'actualité. Entre l'interdiction pure et simple et une liberté excessive, l'armée de Terre doit réfléchir à des modalités adaptées.

En conclusion, le CEMAT a rappelé l'importance du rôle des concertants en les remerciant pour leur implication à tous les niveaux et en complément de leur emploi.

Le secrétaire de la 66<sup>ème</sup> session

Major Evelyne Buant



Le chef d'état-major de l'armée de Terre

Général d'armée Pierre Schill

